



## Demande de pension alimentaire

Par **alextoulouse**, le **09/08/2010** à **16:54**

Bonjour,

suite a notre separation, mon ex m'as demandé par l'intermediire du juge des affaires un aide à l'education pour notre enfant, car ses moyens &tait plus faible que les miens pour une garde alternée, qq temps apres elle s'est pacsé maintenant elle a une fille j'ai continué a verser cet argent alors que de mon coté j'ai 2 enfant nous avons décidé d'arreter la garde alterné elle me demande de payer plus peisque la garde alternée s'arrete.

Par **jenpeutplus**, le **09/08/2010** à **20:28**

Retourné devant les juges, eux verrons selon vos revenues et les siens et statuerons selon vos situations respective.

Par **Marion2**, le **09/08/2010** à **21:11**

Bonsoir,

Jenpeutplus a raison, il vous faut saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère.

Un avocat n'est pas obligatoire.